

AAP – Echange de donnée interministérielles - Programme « Dites-le nous une fois »

L'échange ou le partage des données entre les administrations constitue un élément essentiel du chantier de simplification de l'action publique pour tendre vers le principe que « l'échange des données entre administrations est la règle, la sollicitation de l'entreprise l'exception ».

Cet appel à projets vise des initiatives dans le domaine des technologies d'échanges de données afin de valoriser et de réutiliser les données administratives.

L'appel à projets a ainsi pour objectif de soutenir la mise en place de **services de référence** et de les instancier dans des échanges avec **les administrations clientes**, pour soutenir la généralisation des mesures de simplification à destination des entreprises. Il s'agit de :

- mettre en place l'offre de services des administrations de référence dans l'ensemble de ses dimensions : périmètre fonctionnel, solutions applicatives et techniques, gouvernance ;
- s'appuyer sur la mise à disposition des données de référence pour couvrir progressivement l'ensemble de la chaîne de valeur : administration de référence – administration cliente – entreprise ;
- démontrer que les actions engagées se traduisent in fine par des bénéfices visibles pour les entreprises, en intégrant des cas d'usage sur des démarches administratives ;
- utiliser la mise à disposition et l'échange de données comme facilitateur pour agir sur les autres leviers de simplification (dématérialisation, usages numériques mobiles, simplification par la redéfinition de processus et de formulaires ...).

La maturité des projets retenus sera variée, des projets d'amorçage, de développement ou de pilote industriel pouvant être financés (voir annexe de l'appel à projets).

L'appel à projets s'adresse à toutes les administrations (centrales ou déconcentrées) et aux opérateurs, qui peuvent présenter leur projet seuls ou en organisant des partenariats.